MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Ce

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-200083228-20261020-2026DECI125-AR

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec125

Marché de travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni - Avenants n° 2, 3
Lots n° 2, 6, 8, 9, 10, 12, 13

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2026-032 en date du 20 mars 2026, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 2026-035 en date du 20 mars 2026, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° 2025-194 en date du 14 octobre 2025, portant attribution des lots n° 1 à 15 du marché de travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni,

VU la décision municipale n° 2026-058 en date du 5 mai 2026, portant attribution du nouveau lot n° 1 du marché de travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni,

VU la décision municipale n° 2026-059 en date du 5 mai 2026, portant attribution du lot n° 16 du marché de travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni,

VU les notifications des marchés des lots 1 à 16 aux différents attributaires,

VU la décision municipale n° 2026-081 en date du 22 juin 2026, portant validation des avenants n° 1 pour les lots 2, 3, 5, 9, 12 et 15, ainsi que la notification de ces avenants,

VU la décision municipale n° 2026-111 en date du 30 septembre 2026, portant validation des avenants de prolongation des délais pour l'ensemble des lots jusqu'au 31 janvier 2027, sans incidence financière, ainsi que la notification de ces avenants,

VU les devis en moins-value ou plus-value des attributaires des lots 2, 6, 8, 9, 10, 12 et 13,

VU les propositions d'avenants n° 2 ou 3 en moins-value ou plus-value concernant les lots 2, 6, 8, 9, 10, 12 et 13 du cabinet d'architecture Athéna, maître d'œuvre sur cette opération,

CONSIDÉRANT que les propositions d'avenants résultent soit d'une mise au point technique du maître d'oeuvre, soit de demandes du maître d'ouvrage, des attributaires, ou encore d'aléas de chantier,

CONSIDÉRANT l'analyse technique et financière des différentes propositions d'avenants et devis correspondants menée conjointement par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-200083228-20261020-2026DECI125-AR

Article 1 : d'établir des avenants n° 2 ou 3 aux lots 2, 6, 8, 9, 10, 12 et 13 du marché de travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité des salles du Bois Jauni, dont le détail est précisé dans chaque avenant, conformément au tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	Attributaire	Montant Marché initial € ht	Montant Avenant 1 € ht	Montant Avenant 2 ou 3 € ht	Montant Marché final € ht
1	Désamiantage	DEMCOH	195 000,00 -115 120,25 (résiliation marché)			79 879,75
1	Désamiantage salle B	TP PINEAU	79 770,00			79 770,00
2	VRD, gros œuvre, démolition	BOISSEAU BATIMENT	276 000,00	4 608,81	27 066,03	307 674,84
3	Charpente bois, bardage bois, ITE	AGASSE	407 954,88	13 234,29		421 189,17
4	Etanchéité, couverture, bardage métallique	SMAC	875 000,00			875 000,00
5	Menuiserie extérieure, serrurerie	ERDRALU	175 000,00	-6 959,66		168 040,34
6	Cloisons sèches, doublages, isolation	MGP	33 000,00		5 056,22	38 056,22
7	Faux plafonds	MULTIFACES	26 772,00			26 772,00
8	Menuiseries intérieures	SUBILEAU	61 000,00		5 204,99	66 204,99
9	Revêtements de sols et murs	MALEINGE	67 000,00	807,00	-1 597,00	66 210,00
10	Peinture, nettoyage	HILLAIRE	30 673,22		4 736,04	35 409,26
11	Ascenseur	TK ELEVATOR	20 300,00			20 300,00
12	Plomberie sanitaire, chauffage gaz, ventilation	HERVE THERMIQUE	406 500,00	3 258,73	6 313,95	416 072,68
13	Electricité courants forts et faibles	MONNIER	305 465,00		-3 090,53	302 374,47
14	Photovoltaïque	SOLARBIRD	239 000,00			239 000,00
15	Equipements sportifs	HEXA CONCEPT	56 138,00	1 540,00		57 678,00
16	Structure d'escalade	PYRAMIDE	73 000,00			73 000,00
		TOTAL	**3 212 452,85**	**16 489,17**	**43 689,70**	**3 272 631,72**

Le montant total des avenants n° 2 ou 3, tous lots confondus, s'élève ainsi à 43 689,70 € ht, soit 52 427,64 € ttc, ce qui représente 1,36 % du montant du marché initial. Le montant total de l'ensemble des avenants à caractère financier représente 1,87 % du montant du marché initial. Le montant du marché, tous lots confondus, après intégration des avenants avec incidence financière, est porté à 3 272 631,72 € ht, soit 3 927 158,06 € ttc.

Article 2 : Les autres clauses du marché non impactées par les avenants en question restent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 20 octobre 2026

Le Maire
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié ou notifié le
Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.